

**AVEC VOUS,
Plus proche, plus solidaire**



**RESIDENCE D'ARTISTE :
« *L'envie de vivre* »**

**70 ans de Solidarité
2017, année exceptionnelle**

APPEL A CANDIDATURE 2017

RESIDENCE D'ARTISTE : « *L'envie de vivre* » Réseau APA – 70 ans de Solidarité

1/CONTEXTE

Pour sa première résidence d'artiste, le Réseau APA (environ 2 500 salariés et 800 bénévoles) lance un appel à destination des artistes professionnels de toutes les disciplines artistiques. Le Réseau APA réunit les associations APALIB', APAMAD, ASHPA et DSHA. Chaque entité s'est spécialisée afin de répondre aux différents besoins de la population. Pour y parvenir, le Réseau APA propose et gère les services suivants : des accueils de jour, des services d'aide et d'accompagnement à domicile, des résidences autonomie, des services de soins infirmiers à domicile, un groupement de protection juridique des majeurs, des plateformes de répit pour les aidants familiaux, une plateforme téléphonique de lutte contre la maltraitance des personnes âgées ou en situation de handicap, des services d'animation et de prévention santé...

Pour en savoir plus : <http://www.reseau-apa.fr/>.

Les bénévoles et salariés de ces associations à but non lucratif, défendent des valeurs de solidarité et de respect, dans une logique de performance économique et sociale, en plaçant l'humain au cœur de leurs préoccupations.

2/ LES OBJECTIFS VISES :

Le projet que nous envisageons a pour particularité de réunir, le temps d'une expérience commune, les secteurs médico-social et artistique.

Cette expérience, portée sur **la rencontre** et la **découverte mutuelle**, a pour objectif d'enrichir les parcours des personnes âgées ou en situation de handicap et des professionnels. Parallèlement, elle permettra la production d'une ou plusieurs œuvres.

Le projet a pour ambition de valoriser **la relation, les échanges, les émotions** entre les professionnels, les bénévoles et les bénéficiaires.

L'artiste (ou les artistes) doit proposer une « réponse artistique » après la période d'immersion au sein du Réseau APA sous forme d'une création qui s'agira de valoriser lors de différents événements (installation, spectacle, livret...).

Un moment de restitution grand public sera proposé lors de la cérémonie départementale du Réseau APA du 16 décembre 2017.

Le projet développé doit impérativement tenir compte de la spécificité du public et des objectifs du Réseau APA. Pour cette raison, la résidence est scindée en plusieurs temps qui permettront à l'artiste de prendre connaissance du contexte, de définir un projet et enfin de le produire.

3/ DEROULEMENT DES ACTIONS ET CONDITIONS GENERALES

La résidence se déroulera aux dates suivantes* :

- 1) Temps de découverte : 18-29 septembre
- 2) Temps de création, de réalisation et de restitution avec les bénéficiaires (professionnels, bénévoles et bénéficiaires) : 10 jours en octobre et 10 jours en novembre. Date de restitution : fin novembre 2017.
- 3) Temps de présentation projet lors de la cérémonie départementale du Réseau APA : 16 décembre 2017

*dates susceptibles d'être modifiées en fonction de la proposition artistique et de l'organisation

Lieux : Haut-Rhin / Mulhouse

L'artiste (les artistes) est tenu à travailler en étroite collaboration avec l'équipe du projet qui aura pris soin de définir et mesurer les modalités et les temps de l'expérience impliquée par le projet retenu.

Au cours de la résidence le ou les artistes seront amenés à rencontrer les bénéficiaires et les professionnels et à partager avec eux le processus de création.

A l'issue de la résidence le ou les artistes devront présenter leurs recherches et créations.

Hébergement

L'hébergement et les repas sont proposés à titre gratuit.

La résidence comprend les voyages allers-retours pour chaque temps de présence dans la limite d'une enveloppe de 330€ par séjour.

L'artiste aura un référent art, le pilote du projet, et un référent médico-social au sein de l'équipe.

Espace atelier

Le lieu de travail sera défini en fonction de la nature du projet.

Bourse

Le budget comprend :

- les honoraires des temps de repérage et de création : 2 500€
- le financement d'une production liée à la création : 5 000€ maximum (sur présentation des factures)

Les artistes doivent pouvoir justifier d'un statut professionnel qui soit en règle par rapport aux règles administratives en vigueur. L'appel à projet s'adresse seulement aux artistes inscrits à la Maison des Artistes, à l'AGESSA ou ayant un n° Siret. Toutes les disciplines de création contemporaine sont admises.

La résidence d'artiste fera l'objet d'une convention entre une association du Réseau APA et le ou les artistes.

4/ LE JURY

Le jury est composé de représentants du milieu professionnel et de bénévoles du Réseau APA.

5/ DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les artistes qui souhaitent venir en résidence au Réseau APA, doivent présenter **une note d'intention relative à la thématique « L'envie de vivre »**.

En outre, le dossier de candidature comprendra les éléments suivants :

-  des éléments biographiques,
-  des visuels d'œuvres
-  une présentation de la démarche artistique.

Date limite pour l'envoi candidature : 30 juin 2017

Dossier de candidature à adresser **par courrier** à :
Service Développement, à l'attention de Madame Valentina CAPUTO
Réseau APA
75 allée Gluck
68060 MULHOUSE
ou par mail à vcaputo@apa.asso.fr

Contact : Valentina CAPUTO, chargée de développement, Tél. 03 89 32 47 75

Les artistes présélectionnés seront prévenus le 7 juillet et invités à venir présenter leur candidature devant un jury :

Le Mardi 18 juillet au siège du Réseau APA, 75 allée Gluck, 68060 Mulhouse
Les candidats non retenus recevront une réponse au plus tard le 25 juillet 2017